ANNEXE 4

de la circulaire relative à la mise en œuvre de la phase « cartographie » de la directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation

ORGANISATION DU SUIVI DE LA PRODUCTION DES CARTOGRAPHIES

La présente annexe définit les modalités d'organisation pour la production de la cartographie, en particulier la structuration des groupes de travail ou réseaux, et l'intervention des différents acteurs.

La maîtrise d'ouvrage opérationnelle sera principalement assurée par les DREAL/DEAL.

La réalisation des cartographies et son pilotage s'appuieront également sur 2 groupes ou réseaux techniques définis en détail plus loin :

- le groupe de suivi national constitué de la DGPR, des établissements qui l'assistent et des DREAL de bassin, pour les aspects généraux et plus stratégiques,
- un réseau d'experts organisé et piloté par le CETE Méditerranée, comprenant le RST (CETE+CETMEF) élargi aux EP (IRSTEA, IFSTTAR, IGN, BRGM, SHOM …) en charge de l'assistance technique, les correspondants « directive inondation » et les référents techniques des DREAL de bassin et des DREAL, dans le but d'assurer la compréhension et le partage de la méthodologie.

1. PILOTAGE NATIONAL ET SUIVI DE LA PRODUCTION

- Groupe de suivi de la mise en œuvre de la cartographie DI

Au niveau national il est constitué un groupe de suivi de la mise en œuvre de la cartographie DI (GSMO_Carto_DI) afin d'assister la DGPR pour l'ensemble des actions stratégiques, techniques ou financières relevant de cette phase de la directive « Inondations ».

En particulier, il prépare les analyses et décisions pour la direction du SRNH et assure la diffusion des informations utiles à l'ensemble des DREAL ou autres services impliqués, en s'appuyant sur le réseau des DREAL de bassin.

Il est constitué de :

- la DGPR (Dir SRNH, BRM, Schapi, Bagsi)
- les DREAL de bassin (correspondants DI) : tous ou 2 ou 3 représentants (les correspondants DI sont mobilisés et informés par ailleurs pour le suivi de la DI en général)
- le CETE Méditerranée (représentant le RST) ; Irstea ; l'AMO de la DGPR

L'organisation de ce groupe est assurée par le bureau DGPR/SRNH/BRM.

Irstea assiste la DGPR pour les aspects scientifiques et relevant de la méthodologie, et sur ces points il assure l'organisation des débats et établit des éléments de compte rendu.

Pour les aspects les plus techniques il pourra se poser des questions d'arbitrage méthodologique ou de validation de documents complémentaires, qui n'auront pas été traités directement dans le cadre de l'application opérationnelle. Sur ces questions le GSMO s'appuiera essentiellement sur les informations et propositions du CETE Méditerranée qui pilote l'assistance technique du RST auprès des DREAL en charge de la mise en œuvre technique et de Irstea.

- Fourniture des données utiles au niveau national

  Les données à fournir aux DREAL à l'issue d'une collecte ou d'une commande nationale doivent faire l'objet d'un pilotage national selon des modalités à prévoir avec les producteurs, mais avec un point d'entrée national unique dans chaque cas :

  - données SHYREG : fournies par Irstea (voir convention)
  - MNT : fournis par l'IGN (voir convention)
  - Données relatives à certains enjeux : précisions dans le rapport de recommandations (annexe 3 de la circulaire)

- Pilotage opérationnel de l'assistance technique du RST élargi aux services

  Ce point est confié au CETE Méditerranée

- Intégration nationale des cartes et SIG

  Les projets de carte seront transmis pour information et avis au niveau national. Un serveur ftp devra être disponible à cet effet.

  Le site ftp (ftp://cete-aix.fr/) mis en place pour la directive inondation (EPRI) sera maintenu avec un dossier CartoDI. Ce dossier comprendra uniquement les couches résultats au niveau des bassins. Le dossier dépôt ne servira qu'aux échanges ponctuels nécessaires entre services. Les données complètes sur chaque TRI ne seront pas capitalisées sur ce site ftp.

  Intégration du SIG au niveau national : à préciser ultérieurement en fonction des contraintes techniques

2. PILOTAGE LOCAL ET RÉALISATION DE LA CARTOGRAPHIE

De manière générale, pour permettre notamment des économies d'échelle (pour l'élaboration des marchés publics par exemple), la maîtrise d'ouvrage opérationnelle sera assurée par les DREAL/DEAL mais des organisations plus appropriées impliquant davantage les services de prévision des crues (SPC) ou les DDT pour la responsabilité de certaines études devront être envisagées chaque fois que nécessaire.

Les interventions des différents échelons territoriaux ou d'autres partenaires peuvent donc être détaillées comme suit :

- Niveau bassin :
  - Organisation générale de l'élaboration et coordination des services de l'Etat : DREAL, SPC (dont le TRI est sur la zone de compétence), DDT ;
  - Association des parties prenantes au niveau du district ;
  - Approbation des cartes avant le 22 décembre 2013, sur proposition du Préfet de région après avis de la commission administrative de bassin.
- Niveau régional :
  - Pilotage de la réalisation des cartes, soit par la réalisation directe, soit par la responsabilité des choix techniques si une partie du travail a été déléguée ;
  - Association des parties prenantes au niveau du TRI ;
  - Consultation sur les projets de cartes ;
  - Les SPC pourront également être mobilisés sur leur territoire de compétence pour le choix des scénarios pertinents pour chaque gamme d'événement ainsi que pour l'élaboration des cartes des surfaces inondées. La synergie avec la prévision des inondations sera alors à rechercher.

- Niveau départemental :
    - Contribution au pilotage de la réalisation des cartes,
    - Association des parties prenantes au niveau du TRI et consultation sur les projets de cartes (selon les modalités fixées au niveau régional après avis de la CAR),
    - Contribution à la collecte des données nécessaires à la réalisation des cartes (en particulier les données sur les enjeux) ;
    - Dans certains cas, responsabilité des études nécessaires pour la cartographie notamment lorsque des études sont communes avec les PPRi en cours d'élaboration ou de révision

Le réseau scientifique et technique (RST) du MEDDE sera mobilisé pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des cartes.

3. ASSISTANCE AUX DREAL ET RÉSEAU DE RÉFÉRENTS TECHNIQUES

- Contenu de l'assistance aux services

Le RST (les CETE avec le CETMEF) est chargé de l'assistance principalement envers les DREAL, maîtres d'ouvrages de la cartographie dans les TRI, ou le cas échéant envers les autres services pouvant être en charge des études.

Le RST ou la DGPR pourront également mobiliser l'intervention ponctuelle et limitée des établissements publics pour des expertises spécifiques : BRGM, IGN, SHOM, IRSTEA, IFSTTAR.

Cet appui permettra la prise en compte et l'application concrète de la méthodologie nationale à toutes les phases des études.
Concrètement il peut comprendre l'aide à:

- la résolution ponctuelle de questions techniques qui se poseront tout au long de la démarche (assistance par courriel ou téléphone en particulier) ;
- l'analyse des documents existants ;
- la définition du programme d'études et d'actions pour un TRI ;
- l'écriture des CCTP, l'analyse des offres et le suivi de leur exécution.

Remarque : dans des cas particuliers (hors AMO) des prestations de cartographie sont envisageables mais les ressources limitées des CETE amènent à ne pas privilégier de type d'intervention.

- Réseau de référents techniques et d'experts

Le CETE méditerranée est chargé de constituer et animer un réseau d'experts dont l'objectif est d'encadrer techniquement la réalisation des cartographies et comprenant :

- les intervenants des CETE et du CETMEF,
- la DGPR (BRM et SCHAPI),
- les référents techniques des DREAL de bassin, voire des DREAL,
- les personnes ressources des établissements publics.

Si le socle et la principale force de production de ce réseau sont constitués par les intervenants des CETE, il est apparu opportun de ne pas le fermer, et d'y inclure, en fonction de leur disponibilité, les « référents techniques » des DREAL de bassin qui ont, pour certains, participé à l'élaboration de méthodologies et qui ont parfois de fait déjà une position d'experts. Les intervenants des DREAL ou SPC ne sont pas exclus de ce dispositif pour les mêmes raisons.

Les DREAL de bassin désigneront, le cas échéant, les référents techniques (1 à 3 par bassin) pour la phase de cartographie, qui peuvent être ou non les correspondants « DI » actuels selon leur disponibilité. Ils seront associés aux échanges nationaux sur les domaines techniques de leur compétence en plus des correspondants « directive inondations » et pourront ainsi contribuer au

niveau local, en fonction de leurs possibilités, aux tâches de diffusion, d'explication et d'appui, et constituer un relais, notamment dans les secteurs où les CETE sont moins présents.

De même, les personnes ressources des établissements publics ont pour certains participé à l'élaboration de méthodologies, et doivent être associées aux applications concrètes, même si leurs interventions sont limitées par leurs modes de collaboration avec le MEDDE (conventions)

- Organisation et missions du RST et du réseau de référents

Le réseau de référents techniques est chargé de :

- réaliser l'assistance aux services en charge de la cartographie (action des CETE pour les interventions non ponctuelles demandant une prestation) : voir ci-dessus,
- assurer la diffusion de la méthodologie nationale afin qu'elle soit connue, partagée et appliquée par les CETE et les DREAL, avec la mise à disposition des supports nécessaires,
- suivre des sites expérimentaux,
- assurer le suivi et la capitalisation de l'application pratique de la méthodologie (avis sur les cas particuliers, méthodes retenues, partage des informations),
- proposer des évolutions de la méthodologie,
- proposer des plans d'actions adaptés à ces objectifs (réunions nationales, sites expérimentaux…).

Il appartient plus particulièrement au CETE Méditerranée d'animer ce réseau, de mobiliser les CETE en temps utile et répartir le travail entre eux.

Dans la mesure où il n'est pas possible de s'appuyer uniquement sur des guides et CCTP types décrivant de manière exhaustive tous les cas de figures, il est essentiel d'assurer le partage de l'information et des supports entre les experts et le travail collectif. A cet égard il est prévu de disposer de :

- un espace de travail collaboratif (site ftp, site Alfresco…),
- une trame de CCTP est des exemples pour les différents cas de figure,
- la mise en commun des questions posées et réponses apportées.

4. EVOLUTION DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie initiale s'appuie sur :

- le document d'instruction et recommandations de la DGPR,
- les rapports et recommandations issus des missions,
- les annexes ou documents techniques qui viendront ultérieurement compléter l'instruction initiale,
- des trames et exemples des CCTP et d'études.

Il est confié à Irstea une mission d'analyse de l'application méthodologique et la production de synthèses et de documents méthodologiques complémentaires pouvant notamment généraliser les enseignements issus des applications pratiques.

Ce travail est à faire en lien avec le RST qui assure par ailleurs la coordination de l'application et notamment des choix techniques faits pour les cas concrets, et la mise à disposition des informations.

Les 7 missions définies en 2011 ont achevé leur travail en avril 2012 pour celles qui traitent des aléas et à la fin du premier semestre pour celles qui traitent des enjeux et de la sémiologie.

Si des questions méthodologiques particulières se posaient ultérieurement, il sera possible de leur demander une nouvelle contribution en mobilisant une partie ou la totalité des intervenants initiaux.

5. MISE EN PLACE DES CRÉDITS

Des AE ont été retenues au niveau national pour 2012, et les CP seront disponibles dans le courant de l'année 2012. Il est demandé aux DREAL de faire remonter leurs besoins dès que possible, afin de procéder aux délégations nécessaires.

Du titre IX (droits à prestation) est également disponible pour l'assistance des CETE en 2012, mais il est géré au niveau central. La création prévue début 2014 du nouvel établissement public au sein duquel seront intégrés les CETE, nécessitera probablement une convention particulière pour l'année 2014.

6. MODALITÉS PRATIQUES DE L'ASSISTANCE ET DE L'ANIMATION

Sites méthodologiques

Le site web collaboratif Internet/Intranet (Alfresco/share) dédié à la mise en œuvre de la DI, administré par le CETE Méditerranée et la DGPR, est de nouveau opérationnel sur une nouvelle plate forme nationale localisée à Bordeaux :

- lien internet : http://travail-collaboratif.developpement-durable.gouv.fr/
- lien intranet : http://travail-collaboratif.i2/

Il permettra la diffusion des éléments méthodologiques et informatifs suivants :

- La documentation méthodologique de référence,
- Les compléments méthodologiques au fil de l'eau,
- Les documents ressources (présentations, documents sur la DI…).

Un archivage de l'espace documentaire du site sera régulièrement réalisé sur le site ftp de la mise en oeuvre de la DI.

Assistance

Chaque DREAL dépendra d'un CETE unique et devra s'adresser à ce CETE pour ses demandes.

Toute demande d'appui se fera au travers d'une fiche type.

Dans un 2° temps, si cela est nécessaire, la demande pourra être orientée vers un interlocuteur plus spécialisé.

Les questions ponctuelles pourront se faire à l'adresse suivante :
DICarto-Assistance.drec.cete-mediterr@developpement-durable.gouv.fr

Liste des CETE correspondant par bassin

Code européen	Bassins ou groupements de bassins	DREAL de bassin/DEAL concernées	CETE concernés
FRA	Escaut, Somme et cours d'eau côtiers de la Manche et de la mer du Nord	DREAL de bassin Artois Picardie	CETE Nord-Picardie
FRB2	Sambre		
FRB1	Meuse	DREAL de bassin Rhin Meuse	CETE de l'Est/LRPC de Nancy
FRC	Rhin		
FRD	Rhône et cours d'eau côtiers méditerranéens	DREAL de bassin Rhône Méditerranée	CETE Méditerranée/DREC (Languedoc Roussillon et PACA) CETE de Lyon / LRPC de Clermont (Rhône-Alpes …)
FRE	Cours d'eau de la Corse	DREAL Corse	CETE Méditerranée/DREC
FRF	Garonne, Adour, Dordogne, Charente et cours d'eau côtiers charentais et aquitains	DREAL de bassin Adour Garonne	CETE du Sud-Ouest / LRPC de Bordeaux
FRG	Loire et cours d'eau côtiers vendéens et bretons	DREAL de bassin Loire Bretagne	CETE Normandie-Centre / LRPC de Blois CETE de l'Ouest
FRH	Seine et cours d'eau côtiers normands	DREAL de bassin Seine Normandie	CETE Ile-de-France CETE Normandie-Centre / LRPC de Blois
FRI	Guadeloupe	DEAL Guadeloupe	CETE Normandie-Centre / LRPC de Blois
FRJ	Martinique	DEAL Martinique	CETE Normandie-Centre / LRPC de Blois
FRK	Guyane	DEAL Guyane	CETE Normandie-Centre / LRPC de Blois
FRL	Réunion	DEAL Réunion	CETE Méditerranée / DREC
FRM	Mayotte	DEAL Mayotte	CETE Méditerranée / DREC

Mise en œuvre de la directive inondation

Production de la cartographie des inondations
Appui technique des CETE et du CETMEF auprès des DREAL et des DEAL

Fiche de suivi d'intervention d'assistance - Année 2012

Numéro de la fiche d'intervention : « CETE …… – 2012 – …. »
Date de mise à jour de la fiche : …/…/2012

Bassin hydrographique ou région :	
Service demandeur : DREAL/DEAL ……. **Nom du demandeur** : **N° téléphone :** **E-mail :**	**CETE intervenant : ……** **Nom du contact :** **N° téléphone :** **E-mail :** **Autres intervenants** (nom et service) **:**
Explicitation de la demande du service demandeur :	
Rédacteur de l'explicitation de la demande du service demandeur (nom et service) **:**	
Champs de compétences concernés : ❒ *Connaissance et cartographie des inondations historiques ou potentielles futures* ❒ *Connaissance et cartographie des enjeux et des risques d inondation* ❒ *Géomatique vecteur* ❒ *Autres* (à préciser) :	**Type de mission concernée :** ❒ *Appui méthodologique* ❒ *Avis sur documents et expertise* ❒ *Assistance à la commande et au suivi de prestations sous-traitées* ❒ *Traitement et contrôle géomatique* ❒ *Autres* (à préciser) :
Estimation du nombre de jours d'intervention (barème 2010) : - XX jours d'experts (1248 €/jour) - XX jours de chargé d'études (895 €/jour) - XX jours de techniciens (593 €/jour)	
Si nécessaire réponse de la DREAL de bassin concerné par la demande : ❒ ***Favorable*** ❒ ***Défavorable*** **Date de notification de la réponse :** **Raisons de la réponse défavorable :**	

Dates d'intervention :			
Intervenants CETE :			
Nom :	**Service :**	**Actions** (avis, conseils, participation aux réunions, traitement géomatique, relecture ...) **:**	**Jours :**
Description de l'intervention réalisée :			
Mode de restitution : ❒ courrier-courriel ❒ données géomatiques ❒ autres **Référence de la pièce écrite numérisée éventuelle :** **Dates ou période de restitution :**			
Certification de l'intervention par le service demandeur : ***Avis sur la qualité et la pertinence de la prestation réalisée :*** ***Date et signature :***			